

DÉPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN**



# **COMMUNE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**

## **REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

- Révision du P.O.S en P.L.U version Loi A.L.U.R et comportant une évaluation environnementale de la Commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**
- Modification du schéma directeur d'assainissement de la Commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**

**Du 30/01/2017 au 03/03/2017**

**Afficher**

<b>Traité</b>	Oui
<b>Civilité</b>	Madame
<b>Nom</b>	Portemann
<b>Prénom</b>	Corinne
<b>Adresse</b>	12 clos du champ fleuri
<b>Code postal</b>	27300
<b>Ville</b>	Menneval
<b>Pays</b>	France
<b>Email</b>	Corinne.portemann@laposte.net
<b>Souhais</b>	Originaire de la commune et en vacances plusieurs fois par an sur la commune, je suis contre l'installation d'une décharge à ciel ouvert sur la commune. Ce procédés de traitement de déchets est d'un autre âge et impactera durablement la qualité environnementale et sanitaire de nos vies. Ce qui aura un coût largement supérieur aux retombées positives espérées. D'autres solutions solutions existent...
<b>Inscription mailing list</b>	Oui
<b>Archive</b>	<p>-----  Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique  Date: 2017-03-03 16:56:29  Body:  Madame, Monsieur,</p> <p>Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête publique prévue à cet effet.</p> <p>Cordialement</p>
<b>Fax</b>	

**Propriétés système**

<b>Dernière mise à jour</b>	03/03/2017 16:56:29
<b>Identifiant</b>	T007:59ya2jiswi3r



**Afficher**

**Traité** Oui  
**Civilité** Madame  
**Nom** BREMOND  
**Prénom** Janine  
**Adresse** Place du Tivoli  
**Code postal** 04200  
**Ville** SISTERON  
**Pays** France  
**Email** christiane.bremond@wanadoo.fr  
 Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous avons ma sœur mes neveux, mon fils et moi même, y compris par courrier recommandé avec AR, (resté sans réponse) attiré à de nombreuses reprises l'attention de Monsieur le Maire sur notre demande que les parcelles que nous possédons dans le quartier des Salettes soient considérées comme constructibles dans le projet de PLU à l'étude. Vous avez reçu, lors de l'enquête publique dont vous avez la charge, ma fille que j'ai mandatée pour vous en faire part. Aussi comme l'enquête publique m'y engage je vous confirme ma position par la présente.

En effet si les diverses expropriations et POS avaient bloqué toute construction sur les terrains que mes parents, agriculteurs à Château Arnoux avaient longuement cultivés, le rêve devenait forcément réalisable puisque les habitations Jarlandines touchaient maintenant nos parcelles.

La parcelle 219 se trouve à ce jour en exacte continuité de la zone urbanisée et la parcelle 211/212 attenante est bordée par le chemin des Salettes ; elle sont dans le POS actuel situées en zone agricole, zone qualifiée de peu de valeur productive.

Les rendre constructibles de mon point de vue est d'une part conforme aux attendus du PLU qui prévoit « d'augmenter et diversifier et l'offre en logements à raison de 30 par an (380 à l'horizon 2025) », et ne contrevient d'autre part nullement aux diverses législations qui encadrent la constitution du PLU.

En revanche ces terrains peuvent parfaitement correspondre à la définition d'une dent creuse puisque bénéficiant d'un accès routier (parfaitement circonscrite par la route des Salettes (parcelle 211/212) et bénéficiant bien entendu de tous les branchements nécessaires puisque jouxtant une sorte de lotissement (219) (1)

Je pense inutile de vous rappeler ici les arguments développés par ma fille et ma nièce lors de votre entretien du 24

Février.

Au lieu de cela, dans le projet de PLU la 219 conserve la qualification d'agricole ainsi qu'une partie de la 211/212 et place les trois quarts restants de la 211/212 en une nouvelle zone Naturelle à destination touristique pour un projet éco touristique dont on nous a toujours dit sans autre précision, qu'il était à l'étude.

Or le schéma d'intention extrait de l'étude de faisabilité du projet éco-touristique (2013) autour de la retenue de l'Escale placé en page 29 du tome 2 de présentation du PLU prévoit d'utiliser notre parcelle pour agrandir la route, en créer une supplémentaire ainsi un parking permettant l'accès d'un côté à de « l'immobilier de loisir » et de l'autre à « un parc résidentiel de loisir »

Si ce projet peut permettre l'agrandissement du camping de Volonne que le PLU de Volonne refuse pour des raisons qui sont parfaitement applicables à celui à ce jour désaffecté de Château Arnoux (zone inondable (2), emprise agricole dans le futur projet et sans grandes retombées économiques : confier PLU Volonne approuvé le 20 Juin 2013) on voit mal ce qui peut lui conférer la qualité d'écologique, on voit mal quelles fleurs pourront alors butiner les Dianes et autres Agrion de Mercure présentes sur le lieu, et semble-t-il à protéger.

Urbaniser une zone dite naturelle, fusse avec des matériaux écologiques, revient quand même à urbaniser.

Ainsi le futur PLU pourrait prétendre utiliser ces parcelles pour le bénéfice d'investisseurs non déclarés à ce jour, pour faciliter l'implantation de constructions, certes, à destination touristique, mais dont il faudra toutefois faire sérieusement la preuve du caractère écologique (p 137 tome 2 du projet de présentation) et de ses conséquences environnementales ...alors même qu'on en refuse à moi même et ma famille le droit.

J'ajoute que de ce fait la qualification d'intérêt général ne peut être recevable.

Enfin le zonage proposé me paraît totalement aberrant puisque la zone demeurée agricole deviendrait alors inexploitable car totalement enserrée par la zone urbaine d'habitat annuel d'un côté et l'urbanisation touristique saisonnière estivale de l'autre.

Je suis trop attachée affectivement aux terres que mes parents ont travaillées avec tant de soins et sur lesquelles ils ont laissé tant de leur force pour accepter une telle spoliation.

On nous a laissé entendre que ce projet à l'étude depuis 2013 qui vise à être un contrepoids à la gêne qu'occasionnerait l'autorisation d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non toxiques sur le lieu dit des « Parrines » (confier le porter A connaissance de l'Etat Mars 2013) ne verrait peut être pas le jour.

Je vous serai gré, cependant, Monsieur le commissaire enquêteur, de faire valoir mon point de vue dans vos conclusions et vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

Madame Janine Brémond

(1) Il est évident que les parcelles voisines devraient également être incluses dans la zone constructible. L'objection qui consisterait à dire que la perte de terres agricoles serait alors trop importante n'est pas valide pour trois raisons.

- La première est bien entendu que le passage de zone agricole en zone naturelle déguise en fait une urbanisation
- La deuxième est que les terres agricoles ne sont pas en diminution dans ce PLU (confier dossier de présentation)
- La troisième est que la dent creuse des Salettes notées comme telle dans le dossier de présentation du PLU est déjà « remplie » (cft cadastre actuel)

(2) à la page p 131 tome 1 de présentation de PLU : « De manière générale, le risque inondation, qui concerne principalement les abords de la Durance et des différents ravins (Barrasson), a déjà été intégré dans la délimitation des zones urbaines du POS. Il ne remet pas en cause de manière significative le projet d'urbanisation de la commune » pourtant 2 zones d'interdiction incluses dans la zone UTC sont situées dans la base de loisirs et ont déjà été inondées à plusieurs reprises.

**Inscription mailing list** Oui

-----  
 Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique  
 Date: 2017-03-03 16:56:10  
 Body:  
 Madame, Monsieur,

**Archive**

Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête publique prévue à cet effet.

**Afficher**

**Traité** Oui  
**Civilité** Madame  
**Nom** Venet Benoit  
**Prénom** Jacqueline  
**Adresse** 7Avenue Jean Moulin  
**Code postal** 04160  
**Ville** Chateau-Arnoux Saint -Auban  
**Pays** France  
**Email** jacquelinevenet@orange.fr

**Souhaits** Monsieur le Commissaire Enquêteur  
 Je suis une dame âgée j'habite dans une maison ancienne avec beaucoup d'escaliers et une sortie sur la route de Nice très dangereuse vue la vitesse des automobilistes je voudrais construire une maison de plein pied pour mes vieux jours tout en restant a Château Arnoux le village qui m'a vu naitre pour cela je demande que les parcelles AH 212 et AH219 deviennent constructibles depuis des années exactement depuis 1971 nous voulions construire avec mon époux maintenant décède une maison sur la commune tous les terrains que possédaient mes parents Md et Mr Daniel Benoit ont été expropriés la zone artisanale des Blaches Gombert ou de nombreux artisans ont construit leurs ateliers et leur maison nous non le lotissement St Jean ou nous possédions un joli verger d'oliviers expropriation justifiée pour la création d'un hôpital !!! il n'y a que des maisons et pour être en règle la municipalité d'alors a construit une école sur un parking jouxtant un carrefour des plus dangereux camions charges de matières explosives venant de l'usine Pechiney la encore nous n'avons pas pu construire au Pierraret et au Lauzieres ou nos terrains ont encore été expropriés pour la création de route une allant a une maison de retraite l'autre a une aire de jeux il n'y a que des villas pas de maison de retraite pas d'aire de jeux la encore nous n'avons pas pu construire au quartier de Font Subranne et de la Gabelle nous espérions que cette fois les derniers terrains que nous possédons sur la commune seraient constructibles ce qui serait justice mais non ils sont en zone agricole et zone a vocation d'équipements de loisirs alors que des dizaines de villas les jouxtent la municipalité actuelle nous avait promis de nous donner satisfaction ce n'est pas le cas dans le meme temps on parle de projet de ecotouristique créations de bungalows de standing de parkings en zone agricole !!!!! j'espère monsieur le commissaire enquêteur que vous entendrez mes arguments je vous remercie Jacqueline Venet

**Inscription mailing list** Oui

-----  
 Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique  
 Date: 2017-03-03 10:05:15  
 Body:  
**Archive** Madame, Monsieur,

Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête publique prévue à cet effet.

Cordialement

**Fax**

**Propriétés système**

**Dernière mise à jour**

03/03/2017 10:05:15

**Identifiant**

T007:59y7oybb8ibc

**Afficher**

**Traité** Oui  
**Civilité** Madame  
**Nom** VENET  
**Prénom** Valérie  
**Adresse** 9 rue Pergolese  
**Code postal** 75116  
**Ville** Paris  
**Pays** France  
**Email** vavenet@free.fr

**Souhaits**  
 A l'attention de Mr le Commissaire enquêteur, Monsieur,  
 Comme lors de notre entretien du 23 février 2017, et comme exposé dans mon courrier LRAR du 18/04/2016, adressé à Mr le Maire (resté sans réponse à ce jour), je réitère ma demande de changement d'affectation des parcelles N°212 & 219 au lieu-dit Les Salettes, de terrain agricole en terrain constructible. Je ne vous exposerai pas ici les raisons qui justifient, selon moi, ce changement: je l'ai fait de vive voix le 23/02 et dans le courrier, dont je vous ai remis une copie en main propre ce jour là. Je rajouterai seulement que la commune de Château-Arnoux souhaite que s'installent des résidences secondaires sur son territoire, alors même, qu'elle n'accorde pas de permis de construire aux familles qui y résident depuis presque 150 ans. Mais qu'elle envisage la construction d'un parc résidentiel de luxe au bord de la Durance, dans une zone envasée (quid des nuisances: moustiques et du coût d'aménagement), près de cette rivière "à part, à jamais indomptée, aux crues dévastatrices" (La Provence du 07/07/2016), dans un village sans boulangerie, sans librairie, dont l'unique bar est en bordure de deux nationales (vers Marseille et vers Nice) au trafic routier très chargé. Le passage de nos terrains en constructible ne remet pas en question la répartition des terres agricoles sur la commune, puisque celles-ci s'accroissent dans le projet actuel du PLU. D'ailleurs, nous participons à l'exploitation agricole en louant, depuis des décennies, 5 hectares de terres situés sur le plan à une famille de paysans, les Moullet. Mais ce n'est pas l'intérêt pour l'agriculture qui guide ce choix conservateur puisque une partie de nos terrains va quand même voir son classement modifié en "zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs": il est envisagé d'y construire une route et des parkings. Ou est la préservation des terrains agricoles dans ce cas? Et de plus, le morceau restant ne sera plus exploitable, trop petit et non rentable. Double gâchis!  
 J'aurais volontiers joint à ce courrier, le scan de cadastre qui montre que nos terrains sont jouxtés par des lotissements (photo à l'appui), celui du plan de zonage qui montre l'isolement de nos terrains agricoles dans un espace qui ne l'est plus du tout, le nouveau tracé qui partage un de nos terrains de façon totalement incohérente. Cela n'est pas possible, mais je vous les ai montrés le 23 février.  
 Dans l'attente de voir ma demande aboutir (ainsi que celle de ma mère Jacqueline Venet et de mon frère Jean-François Venet, co-propriétaires), veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. Valérie Venet

**Inscription mailing list** Non

**Archive**  
 -----  
 Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique  
 Date: 2017-03-03 08:57:21  
 Body:  
 Madame, Monsieur,  
  
 Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête publique prévue à cet effet.  
  
 Cordialement  
  
**Fax**

**Propriétés système**

<b>Dernière mise à jour</b>	03/03/2017 08:57:21
<b>Identifiant</b>	T007:59y0d3r3oo39

Contacts - 2017-02-27 09:08:56

**Afficher**

**Traité** Oui  
**Civilité** mme  
**Nom** marinette  
**Prénom** brunet  
**Adresse** rue du port  
numéro 197  
**Code postal** 83240  
**Ville** cavalaire  
**Pays** france  
**Email** laura.bianchi.century21@gmail.com  
**Souhaits** Je ne comprends pas pourquoi la parcelle AH N°220 n'est pas constructible.  
Vous voulez laisser ces parcelles en agricole!! mais alors dans ce cas là, il fallait que tous les terrains autour le  
soient aussi. Que 4 ou 5 lots ne soient pas constructibles est incompréhensible.

**Inscription mailing list** Oui

-----  
Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique  
Date: 2017-02-27 09:04:55  
Body:  
Madame, Monsieur,  
**Archive** Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête  
publique prévue à cet effet.  
Cordialement  
**Fax**

**Propriétés système**

**Dernière mise à jour** 27/02/2017 09:04:55  
**Identifiant** T007:59vh4dheh9y4

Contacts - 2017-02-20 17:10:16

**Afficher**

**Traité** Oui  
**Civilité** MONSIEUR  
**Nom** HALSOUET  
**Prénom** MICHEL  
**Adresse** 28, RUE PAUL CEZANNE  
**Code postal** 04600  
**Ville** SAINT-AUBAN  
**Pays** F  
**Email** halsouet.michel@wanadoo.fr

Bonjour,

L'article "UD.6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES " stipule dans un chapitre:

" Dans les sous-zones UDb et UDC:

- Par rapport à l'alignement actuel ...etc... extensions ou surélévations sont implantées à une distance minimale de 3 mètres;

- ...

**Souhaits** - Si les constructions sont des piscines, celles-ci peuvent être implantées à 1 mètre minimum des voies et emprises publiques existantes ou projetés. "

Ne serait-il pas possible d'étendre cette dernière possibilité en ajoutant à cet article:

" - Si les constructions sont un auvent ouvert (c'est-à-dire uniquement composé d'une toiture sans murs), celles-ci peuvent être implantées à 1 mètre minimum des voies et emprises publiques existantes ou projetées? " ?

Meilleures salutations.

M.HALSOUET

**Inscription mailing list** Non

-----  
Subject: [Mairie Chateau Arnoux - Saint Auban] Registre d'Enquête Publique

Date: 2017-02-20 16:24:22

Body:

**Archive** Madame, Monsieur,

Votre remarque ou votre observation a bien été prise en compte. Celle-ci sera annexée au registre d'enquête publique prévue à cet effet.

Cordialement

**Fax**

**Propriétés système**

**Dernière mise à jour**

20/02/2017 16:24:22

**Identifiant**

T007:59tgqfkhk4yi